

Avec le Chèque-Vacances et l'ANCV, vous choisissez la solidarité



L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHÈQUES-VACANCES

C'est depuis 35 ans, un établissement public, acteur économique et social engagé, **qui permet à plus de 11 millions de personnes de bénéficier d'une offre de vacances et de loisirs large et accessible.**

À travers ses différents programmes de solidarité, elle a notamment soutenu **le départ de plus de 258 000 personnes en situation de fragilité.**



POUR TOUS, PARTOUT, TOUT LE TEMPS, SIMPLEMENT !

Le format classique



Le format dématérialisé



NOUVEAU

Découvrez le CHÈQUE-VACANCES **CONNECT et son application de paiement**



Pour régler sur un site e-commerce



ou directement chez votre commerçant



HÉBERGEMENT, SÉJOURS & TRANSPORTS, CULTURE & DÉCOUVERTE, LOISIRS & DÉTENTE, RESTAURATION

TOUT SAVOIR



numéro non surtaxé

0 969 320 616 Service gratuit * prix appel

cheque-vacances-connect.com/collaborateur

Épargnez maintenant !

Dès 4 mois épargnés, vous bénéficiez d'une **bonification de l'État.**





C'est quoi ?

Une application de paiement qui vous permet de régler



PARTOUT

Utilisable sur des sites e-commerce ou directement chez les commerçants.

24/7

TOUT LE TEMPS

Paiement, gestion du compte et accès à son solde en temps réel, 24h/24, 7j/7.



SIMPLEMENT

Règlement au centime près et dès 20 €.

Et d'accéder directement à toutes les offres du réseau

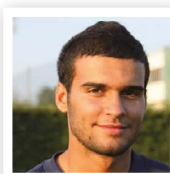


Tout savoir sur le nouveau
Chèque-Vacances en vidéo



Vous êtes :

En activité	Retraité
• Agent de l'État • Militaire • Assistant d'éducation, recruté en application de l'article L.916-1 du Code de l'éducation • Agents des établissements adhérents à l'action sociale interministérielle	• Ouvrier d'État • Fonctionnaire civil ou militaire régi par le code des pensions civiles et militaires de retraite
Ayant-cause (Veuf, veuve non remariée, orphelin) de l'un des cas mentionnés ci-dessus, titulaire d'une pension de réversion, à condition de ne bénéficier d'aucun revenu d'activité.	
- 30 ans Bonification de 35%	Ultramarins Abattement de 20% sur le RFR
	Agent en situation de handicap Majoration de la participation de l'État
Vous pouvez bénéficier du Chèque-Vacances	



**Karim, 27 ans,
Professeur d'anglais**

« Beaucoup de gens ne le savent pas, mais les profs aussi ont droit aux Chèques-Vacances ! Cette année, ils me serviront à acheter mes billets d'avion pour partir chez un ami dans le Sud. »



**Linda, 36 ans,
Surveillante pénitentiaire**

« J'ai un rythme de travail très contraignant, alors c'est essentiel de faire une vraie pause. Grâce aux Chèques-Vacances, j'ai emmené mes enfants en camping au bord de la mer : ça fait du bien de souffler ! »

À vous les Chèques-Vacances !

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

> Vérifiez vos droits en 4 étapes

- 1 Munissez-vous de votre revenu fiscal de référence** (vous référer à votre avis d'imposition de l'année N-2)
- 2 À l'aide du simulateur « Revenus » :**
 - Vérifiez si vos revenus vous permettent d'acquiescer des Chèques-Vacances
 - Calculez votre bonification (participation de l'État pouvant représenter de 10 à 30 % du montant que vous épargnez)
 - Calculez votre épargne
- 3 À l'aide du simulateur « de votre ministère » :** Vérifiez si votre administration vous permet d'accéder aux Chèques-Vacances
- 4 À l'aide du simulateur « Dépôt de dossier » :** Vérifiez la date de dépôt de votre dossier pour recevoir vos Chèques-Vacances

> Constituez votre dossier

Directement en ligne : avec vos RIB, bulletins de salaire et avis d'imposition

